

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 8 février 2008

**Service instructeur**

Direction du Patrimoine Départemental  
et du Droit des Sols

N° 2008-2-3-10

**Service consulté**

Direction des Routes et des Transports

**ROUTES DEPARTEMENTALES**  
**B051 – Acquisitions de terrains de voirie**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les acquisitions de terrains liées aux opérations de la voirie départementale. Le montant de ces transactions immobilières s'établit comme suit : Acquisition : 15 032,20 € – Aliénation : 2 € - Echange : 0 €.

En vertu des dispositions législatives actuellement en vigueur, toute opération immobilière concernant le Département du Haut-Rhin doit être autorisée par le Conseil Général ou par sa Commission Permanente, si cette dernière a obtenu délégation d'attribution.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre Commission, les acquisitions et les aliénations de terrains par le Département du Haut-Rhin, ainsi que la prise en charge des indemnités y afférentes figurant sur les tableaux annexés au rapport et concernant les opérations ci-après :

**I. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE**

**1°) R.D. 45 – Commune de RIEDWIHR** – Acquisitions des parcelles nécessaires à la mise à l'alignement de la Grand' Rue (R.D.45) sur le territoire de la Commune de RIEDWIHR.

Superficie concernée : 0 a 15 ca

Valeur du terrain : 6 000 € l'are pour un terrain annexe à propriété bâtie

Valeur retenue : 6 000 € x 0 a 15 ca = : 900,00 €

**Coût de l'opération : 900,00 €**

**2°) Suppression du passage à niveau n°3 à BRUNSTATT** – Opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 19 juin 2007. Indemnités complémentaires à celles déjà approuvées par votre Assemblée lors de sa séance du 13 janvier 2006.

Indemnité principale :		
6 a 83 ca x 3 000 € l'are	:	20 490,00 €
Déjà approuvé	:	20 490,00 €
Reste à approuver		
Indemnité de emploi :		
à 20 % (jusqu'à 5 000 €)	:	1 000,00 €
à 15 % (de 5 000 € à 15 000 €)	:	1 500,00 €
à 10% au-delà	:	<u>549,00 €</u>
		3 049,00 €
<b>Coût de l'opération</b>	<b>:</b>	<b>3 049,00 €</b>

**3°) R.D. 1 et R.D. 45 – Commune de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE** – Acquisition des parcelles de terrains nécessaires au dégagement de visibilité le long des R.D. 1 et R.D. 45.

Superficie concernée : 9 a 76 ca

Valeur des terrains : 70 € l'are pour des terrains agricoles

Valeur retenue : 70 € x 9 a 76 ca = :

683,20 €

**Coût de l'opération : 683,20 €**

**4°) R.D. 466 – Déviation d'ASPACH – Commune de HEIDWILLER** - Opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 19 août 2004 – Indemnités complémentaires à celles déjà approuvées par votre Assemblée dans ses séances du 19 janvier 2007 et du 7 décembre 2007. Indemnité pour perte du droit de chasse sur 15 ans au lieu des 7 ans déjà approuvée.

Indemnité pour perte du droit de chasse en application de  
L'article 11 de la convention du 28 octobre 2005

Déjà approuvé : 1300 € x 7 ans :

9 100,00 €

Reste à approuver : 1300 € x 8 ans :

10 400,00 €

**Coût de l'opération : 10 400,00 €**

## **II. ECHANGE DE TERRAINS**

**R.D. 430 – Commune de FELDKIRCH** – Acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à l'aménagement de la desserte routière du Bioscope et de l'Ecomusée d'Alsace. En contrepartie, le propriétaire concerné souhaite acquérir une parcelle boisée limitrophe à sa propriété et ne présentant pas d'intérêt particulier pour notre collectivité. Il devra toutefois conserver le caractère boisé de cette parcelle et en assurer l'entretien. L'acquisition prendra donc la forme d'un échange.

Superficie du lot cédé par les propriétaires : 0 a 08 ca  
Superficie du lot cédé par le Département du Haut-Rhin : 11 a 33 ca

Valeur des terrains :

- 3 500 € l'are pour un terrain annexe à propriété bâtie  
- 60 € pour un terrain boisé  
conformément à un avis du Domaine du 17 octobre 2007.

Valeur du lot cédé par les propriétaires : 280 €

Valeur du lot cédé par le Département du Haut-Rhin : 680 €

Échange avec soulte de 400 € au profit du Département du Haut-Rhin, la valeur des lots n'étant pas identique.

**Coût de l'opération : 0,00 €**

### **III. ALIENATION**

**1°) R.D. 466 – Commune de WEGSCHEID** - Vente à la Commune de WEGSCHEID de deux délaissés de la R.D. 466 ne présentant plus d'intérêt pour la voirie départementale. La première parcelle permettra la mise en place d'un aménagement floral et la deuxième constitue le prolongement de la future rue du chemin de fer.

Superficie concernée : 20 a 95 ca

Vente à l'Euro symbolique compte tenu de la destination publique de ces parcelles

**Montant de la vente : 1,00 €**

**2°) R.D. 33 et R.D. 35 – Commune de VIEUX-THANN** - Vente à la Commune de VIEUX-THANN d'une parcelle afin de permettre un aménagement végétalisé du terrain séparant la route de CERNAY (RD35) et le canal.

Superficie concernée : 2 a 32 ca

Vente à l'Euro symbolique compte tenu de la destination publique de cette parcelle

**Montant de la vente : 1,00 €**

Les différents tableaux des terrains à acquérir et autres documents sont déposés sur le bureau de votre Assemblée.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

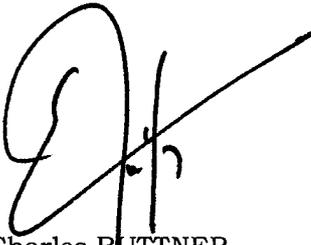
- De donner un avis favorable aux opérations d'acquisitions de terrains définies au rapport, soit :

. Acquisition :	15 032,20 €
. Echange :	0,00 €
. Aliénation :	2,00 €

- D'autoriser la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2008.

- De préciser que la dépense sera imputée au programme B051, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 enveloppe 101423 et la recette au chapitre 77, nature 775, fonction 0202, enveloppe 18419 du budget départemental 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Direction du Patrimoine  
Départemental et du Droit des Sols

Colmar, le

TABLEAU  
DE TERRAIN A ACQUERIR

Sur le territoire de la commune de RIEDWIHR  
Mise à l'alignement de la R.D. 45

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le **18 JAN. 2008**



Joëlle FREYBOURGER

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage				INDEMNITES							MONTANT TOTAL			
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	Valeur de la parcelle en €	de remploi à 15 % en €	pour plantation en €	Perte revenus agricoles 35,69 € l'are en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. par prop. en €
1	2	3	4	5		6	8	9	10	11	12	13	14	15
					Commune de RIEDWIHR									
1		178/106	8,19	sol hangar	Village	0,03	8,16	6 000 €	180 €					180,00 €
1		172/108	0,34	terre	Village	0,12	0,22	6 000 €	720 €					720,00 €
			8,53			0,15	8,38		900,00 €			0,00 €		900,00 €

Direction du Patrimoine  
Départemental et du Droit des Sols

Dossier suivi par Jeannine REBERT  
Tél :03.89.30.63.53.

Colmar, le

**TABLEAU**  
**DE TERRAINS A ACQUERIR**  
Indemnités supplémentaires

Suppression du Passage à Niveau n° 3

Sur le territoire de la commune de BRUNSTATT

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le **18 JAN. 2008**



Joëlle FREYBOURGER

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES						MONTANT TOTAL				
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	Valeur de la parcelle en €	de remploi à 20 % en €	de remploi à 15 % en €	de remploi à 10 % en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. par prop. en €	16
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
						Commune de BRUNSTATT										
14		233/71	6,15 74,48 1,86	jardin fer sol	rue de Dormach	Etat SNCF	6,83		3 000,00 €	20 490,00 €	sur 5000 € 1 000,00 €	sur 10000€ 1 500,00 €	sur 5490€ 549,00 €	20 490,00 €	23 539,00 €	
											20 490,00 € déjà approuvé reste approuver l'indemnité de remploi suite à la DUP du 19/06/2007				3 049,00 €	
							6,83								3 049,00 €	

Direction du Patrimoine  
Départemental et du Droit des Sols

TABLEAU Colmar, le  
DES TERRAINS A ACQUERIR  
Dans le cadre de la déviation d'ASPACH (RD 466)

Indemnité pour perte de revenu de la chasse,  
Sur le territoire de la commune de HEIDWILLER

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 18 JAN. 2008



Joëlle FREYBOURGER



Direction du Patrimoine  
Départemental et du Droit des Sols

Colmar, le

TABLEAU  
DE TERRAINS A ECHANGER

Sur le territoire de la commune de FELDKIRCH

Aménagement du BIOSCOPE

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 18 JAN. 2008



Joëlle FREYBOURGER



Direction du Patrimoine  
Départemental et du Droit des Sols

TABLEAU Colmar, le  
DES TERRAINS A ALIENER  
à la commune de WEGSCHEID

sur le ban de la commune de WEGSCHEID (RD 466)

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 18 JAN. 2008

  
Joëlle FREYBOURGER

n° d'ordre		Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						Nom, prénoms des propriétaires	surface à aliéner en are	surface restante en are	Prix de l'are en €	INDEMNITES				MONTANT TOTAL	
		section	n° de la parcelle	nature de la parcelle	lieudit	7	8					9	10	Valeur de la parcelle en €	Indemnité de remploi en €	pour plantation en €	Autres indemnités en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16		
Reports																	
1	1	76	1,41	pré	village	Propriétaire : Département du Haut-Rhin Acquéreur : Commune de WEGSCHEID		1,41		1,00						1,00	
2	1	201	19,54	pré	village	idem		19,54									
TOTAL GENERAL								20,95		1,00						1,00	

Direction du Patrimoine  
Départemental et du Droit des Sols

Colmar, le  
TABLEAU

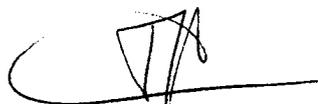
DE TERRAINS A ALIENER

Dans le cadre de la régularisation foncière d'emprises au droit des RD 33 et 35

Sur le territoire de la commune de VIEUX-THANN.

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le **18 JAN 2008**

  
Joëlle FREYBOURGER

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES						MONTANT TOTAL			
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à aliéner en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	Indemnité de remploi en €	pour plantation en €	Autres indemnités en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Report						COMMUNE DE VIEUX-THANN									
1	9	495/182	2,32	sol	Enchenberg-matten	prop. Département du Haut-Rhin Acq. Commune de VIEUX-THANN	2,32			1 €					1 €
<b>TOTAL GENERAL</b>							2,32			1 €					1 €

  
**TRÉSOR PUBLIC**

TRESORERIE GENERALE DU HAUT-RHIN



Cité administrative Bât J - 3, rue Fleischhauer  
68026 COLMAR CEDEX

Reception sur rendez-vous

**AVIS DU DOMAINE**

(Valeur vénale)

(Code du Domaine de l'Etat, art. R 4 ou décret  
n° 86-455 du 14 mars 1986)

N° 7300

Mod. A

**Pour nous joindre :**

Enquêteur : Jacques PAGNOT, Inspecteur  
Téléphone : 03.89.24.81.12.  
Télécopie : 03.89.24.81.48.  
Courriel : tgdomaine068@cp.finances.gouv.fr

Réf. : 2007 - 088 V 0957

**ACQUISITION  
AMIABLE**

1. **Service consultant :** CONSEIL GENERAL - HAUT-RHIN  
Hôtel du Département  
100, avenue d'Alsace  
BP 20351  
68006 Colmar Cedex
2. **Date de la consultation :** lettre du 26 juillet 2007
3. **Opération soumise au contrôle (objet et but) :** projet d'acquisition d'une parcelle par voie d'échange.
4. **Propriétaires présumés :** TOMASINO Sylvain  
Département du Haut-Rhin
5. **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**

**Commune de FELDKIRCH**

Le Département acquiert 7,4 m.<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée :

Section 9 n° 3 - route de Mulhouse - 17,97 ares- sol, maison et jardin.  
Il s'agit d'une parcelle bâtie, toutefois classée en secteur NDb du POS, zone naturelle protégée en raison de son caractère boisé et de l'existence de risque, recouvrant un site à réhabiliter.

En contre-échange le Département cède :

10,80 ares à détacher de la parcelle cadastrée :

section 9 n° 56 - 1 ha 07 a et 74 ca - sol

Parcelle boisée, également située en secteur NDb du POS

L'acte de vente comprendra une clause par laquelle les nouveaux propriétaires s'engageront à conserver son caractère boisé à ladite parcelle et à en assurer l'entretien.

5a. **Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - État du sous-sol - Éléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers** : cf supra § 5.

6. **Origine de propriété** : cf Livre Foncier de feldkirch.

7. **Situation locative** : Immeubles estimés libres à la vente.

8. **DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE ACTUELLE** :

a) Terrain cédé par le Département :

Valeur à l'are : 60 €, soit pour 10,80 ares = 648 €

b) Terrain cédé par le particulier :

Valeur au m.<sup>2</sup> : 35 €, soit pour 7,40 m.<sup>2</sup> = - 259 €

Soulte à la charge du particulier : 389 €

9. **Réalisation d'accords amiables** : /

10. **Observations particulières** :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès des trésoreries générales territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A Colmar, le 17 octobre 2007

P/Le Trésorier Payeur Général,  
et par délégation,  
L'inspecteur,

Jacques PAGNOT.

Direction du Patrimoine  
Départemental et du Droit des Sols

TABLEAU

Colmar, le

DE TERRAINS A ACQUERIR

Sur le territoire de la commune de **SAINTE-CROIX-EN-PLAINE**  
Dégagement de visibilité le long des R.D.1 et R.D.45

Dressé par le Chef de Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 11 janvier 2008



Joëlle FREYBOURGER

n° d'ordre		Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage		INDEMNITES							MONTANT TOTAL				
				n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	%-col. 11 en €	pour plantation en €	indemnités pour perte de bois 100 €/l'are
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Reports						Commune d' EGUISHHEIM									
1	86	68/50	3, 29	Terre	"Unteres Ilthal"	PERRIN Clothilde, pour 1/3 PERRIN Jean-Paul, pour 1/3 PERRIN Lucien, pour 1/3 STOPPEL René	3, 29		70,00	230, 30					230, 30
2	87	136/69	0, 11	Terre	"Oberes Ilthal"		0, 11		70,00	7, 70					387, 80
		138/70	0, 97	Terre	"Oberes Ilthal"		0, 97		70,00	67, 90					
		142/73	4, 46	Terre	"Oberes Ilthal"		4, 46		70,00	312, 20					
3	86	70/51	0, 40	Terre	"Unteres Ilthal"	Association Foncière de Ste-Croix-en-Plaine	0, 40		70,00	28					65, 10
	87	144/72	0, 47	Terre	"Oberes Ilthal"		0, 47		70,00	32, 90					
	86	66/49	0, 06	Chemin	"Unteres Ilthal"		0, 06		70,00	4, 20					
TOTAL GENERAL							9, 76			683, 20					683, 20